

LES BREVES

www.durmenach.fr

n°69

CALENDRIER

Vendredi 6 mars
Don du Sang

Dimanche 15 mars
Dimanche 22 mars

Elections municipales

Vendredi 10 avril
Bol de Riz
Foyer communal

CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2020

En introduction à cette séance Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes, conseillers municipaux et bénévoles qui se sont investis pour que la Fête des Aînés soit cette année encore une belle réussite.

Il annonce également qu'il vient de signer 3 permis de construire pour des maisons d'habitation en 24 heures, le signe qu'il doit faire bon vivre dans notre village...

Affaires financières

Location gratuite du Foyer Saint-Georges dans le cadre de « Novembre pour les parents » organisé sous l'égide de la Communauté des Communes Sundgau le vendredi 22 novembre ainsi que le jeudi 12 décembre pour la fabrication de gâteaux de Noël

Subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 € accordée au profit de l'association « Les P'tits coquins de l'école »

Affaires d'urbanisme

Travaux au Terrain de Sport Communal - Stade de foot – Monsieur Grégory KIELWASSER, Président de l'AS Durmenach, a sollicité la commune par courrier sur plusieurs sujets qui seront arbitrés par la nouvelle équipe municipale. Concernant le projet de mise en conformité et en sécurité du terrain et la mise en place d'un système d'arrosage dont le coût prévisionnel s'élève à 46 104€, des demandes de subventions ont été faites au Conseil Départemental et à la Ligue d'Alsace de Football.

Terrains BURGER vers Werentzhouse : Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour créer un accès sur la voirie en empruntant une parcelle communale privée, cet accord permettra l'urbanisation de la zone.

Intercommunalité

Pays du Sundgau - Convention de mise à disposition des Vélos à Assistance Electrique : Le « Pays du Sundgau » est un territoire engagé dans la promotion de l'électromobilité. Afin de démocratiser l'utilisation de la mobilité électrique au quotidien et depuis 2017, 50 vélos à assistance électriques ont été mis à disposition de collectivités et associations du territoire œuvrant pour l'éducation à l'environnement, la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle.

Le Conseil Syndical du PETR a approuvé de nouvelles conditions de mise à disposition et d'entretien des vélos à assistance électrique auprès des structures déjà bénéficiaires, dont la commune de Durmenach, notamment en ajoutant un suivi de l'utilisation des VAE sur les deux prochaines années. Les conseillers municipaux de Durmenach approuvent la mise en place de compteurs kilométriques sur les VAE afin de réaliser un suivi de leur utilisation, approuve la clause selon laquelle une utilisation du vélo égale ou supérieure à 260 km sur l'année, reconduit tacitement sa mise à disposition pour l'année suivante et approuve le versement d'une cotisation annuelle de 100 € pour l'entretien des batteries.

Affaires de personnel

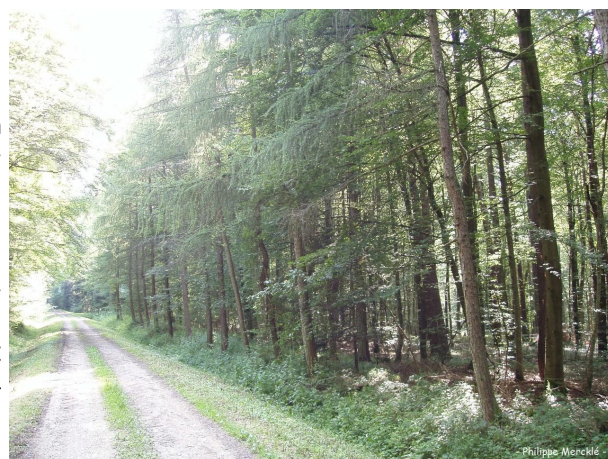
La **création d'un poste permanent d'agent d'entretien** relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures est rendue nécessaire suite à la prise de la retraite de Madame Farida Djouak, celui-ci est créé à compter du 01 février 2020 et comprend notamment les missions d'entretien des locaux de l'école primaire, du Foyer Saint Georges, de la mairie et de la Maison des Associations, les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2020.

Le **contrat d'insertion** de Monsieur Marc SIMON est renouvelé du 27 décembre 2019 au 26 octobre 2020.

Affaires forestières

Le conseil municipal décide le **renouvellement d'engagement à la certification PEFC** (Programme Européen des Forêts certifiées) pour apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

La commune décide de s'engager à mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC et accepte le fait que la démarche PEFC s'inscrive dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière du-



Divers

Forum des Métiers : Les CLEE sont des lieux d'échange et d'action entre le monde professionnel et celui de l'éducation dont la vocation est d'amener les entreprises locales et les établissements scolaires du secteur à travailler ensemble autour des objectifs de chacun.

Le CLEE du Sundgau est co-animé par Benoit Brissinger, jardinier paysagiste, Véronique Matter, principale du collège Jean Paul de Dadelsen à Hirsingue, Valérie Grison principale du collège de Seppois le Bas et Frédéric Vielhomme de Proelec.

Le Sundgau est composé essentiellement de PME PMI et de 1200 artisans. Afin de contribuer à faire connaître les métiers présents sur le territoire aux élèves de 3ème des collèges de Ferrette, Hirsingue, Seppois et Altkirch, le CLEE organise cette année, en partenariat avec notre commune, un Forum des métiers inédit dans sa forme puisque pour la 1ère fois celui-ci se tiendra hors des murs du collège le vendredi 31 janvier sur plusieurs sites au centre du village de Durmenach et drainera environ 350 jeunes et leurs professeurs.

Afin de sécuriser les déplacements de ces jeunes lors de cet événement exceptionnel, la rue de la synagogue et la rue du château seront fermées à la circulation et les riverains seront informés de ces dispositifs.

CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2019

Cette séance de conseil municipal est la dernière du mandat. Monsieur le Maire souhaite à cette occasion remercier l'ensemble des conseillers pour leur engagement au service de la communauté villageoise et exprimer sa reconnaissance au personnel technique et administratif qui s'est mobilisé pour rendre le meilleur service possible aux élus et aux habitants.

Affaires financières

Le **compte administratif et le compte de gestion 2019** qui s'élèvent en section de fonctionnement à 577 827,08 € en dépenses et à 797 371,81 € en recettes, et à 633 526,98€ en dépenses et à 523 858,19€ en recettes en section d'investissement sont approuvés par l'ensemble des conseillers municipaux. Les comptes ont été bien maîtrisés notamment grâce à la convergence de points positifs en recette et en dépense, A noter également que malgré la baisse des dotations versées par l'Etat qui s'élève à près de 500 000 € sur l'ensemble du mandat, de beaux projets ont pu être réalisés durant ce mandat.

Les conseillers municipaux fixent les **tarifs municipaux et les subventions aux associations** qui ont présenté à la commune le compte-rendu de leur AG 2019.

Affaires forestières

Monsieur Jean-Philippe Hell, responsable de l'Unité territoriale du Sundgau aux côtés de Monsieur Brewal Capron notre forestier, fait le point sur l'état sanitaire des bois compte-tenu des attaques de scolytes et du réchauffement climatique ainsi que sur l'impact de ces graves aléas sur leur commercialisation. Il présente également le SIGFRA en invitant les communes du secteur à davantage solliciter cette structure.

A la question de savoir quelles essences planter pour faire face au réchauffement climatique, Monsieur Hell évoque les inconnues liées à la vitesse de progression du phénomène et suggère, pour limiter les risques de dépérissement de planter des essences à croissance rapide (mélèzes, douglas, chênes pubescent...) et de compter sur la régénération naturelle.

LOTS DE BOIS SUR PIED DISPONIBLES

Inscriptions en Mairie

Monsieur Hell évoque également la difficulté de sortir les bois sans provoquer de dégâts collatéraux en raison du fait que les sols ne gèlent plus en profondeur ce qui également un nouveau facteur à prendre en compte.

Deux mélèzes datant de 1784 sont dépérissant, l'ONF suggère à la commune de garder les bois pour sa propre utilisation comme elle a pu le faire pour la halle, cette proposition fait l'unanimité des conseillers municipaux.

Concernant le programme des travaux 2020, l'ONF réalisera des essais de plantation en parcelle 18 avec la mise en place de 160 cèdres sur 16 ares après un travail du sol préalable pour assurer une meilleure reprise. Dans les parcelles constituées de chênes, des travaux de nettoyage seront effectués pour éviter à cette essence de se faire étouffer par les hêtres.

Quelques travaux proposés dans le cadre du programme des travaux seront réalisés lors des Journées citoyennes.

Le conseil municipal retient qu'aujourd'hui plus que jamais, il y a une nécessité de considérer la forêt comme un patrimoine et non plus uniquement comme une ressource économique.

Concernant la vente des lots sur pieds et du bois d'affouage une publicité sera faite comme chaque années auprès des habitants de la commune.

Affaires d'urbanisme

Les conseillers municipaux débattent des dossiers prioritaires qui devront être pris en compte dans le **budget 2020**, ceux qui seront retenus le seront par la nouvelle équipe municipale après les élections.

Des travaux d'urgence devront être effectués sur la **grange de la ferme Niefergold** en raison de son effondrement partiel qui risque d'entraîner l'ensemble de la structure.

Une 1^{ère} demande de subvention vient d'être déposée dans le cadre de la DETR, la décision de réaliser les travaux sera prise par le nouveau conseil municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2020.



Affaires générales

Le conseil municipal, avec 2 abstentions et une voix contre, donne son accord au principe de doter le personnel des **Brigades vertes** d'une arme individuelle. L'ensemble des communes haut-rhinoises est actuellement concertée à ce sujet.

Le conseil municipal donne également son accord pour que le siège social de l'association des « **Reines Sklenar** » soit fixé à l'adresse de la mairie de Durmenach.

Communauté des Communes

Les conseillers municipaux acceptent les conventions régissant le service commun de **secrétariat itinérant et de service technique**, des initiatives pertinentes qui pourront simplifier le quotidien des communes rencontrant des difficultés ponctuelles de vacance de personnel.

Divers

Il y a nécessité de réguler la population des **ragondins** qui sont trop nombreux le long des berges de l'Ill ce qui aura inévitablement des répercussions sur l'état des berges.

AVERTISSEMENT

Les auteurs des derniers dépôts sauvages
ont été identifiés et très sévèrement
sanctionnés par les Brigades Vertes



Le ragondin se sent (trop) bien à Durmenach...

Le ragondin est un animal originaire d'Amérique du Sud introduit en France au XIXème siècle pour sa fourrure.

Les ragondins étaient ainsi élevés en masse jusqu'au jour où leur fourrure ne fut plus à la mode, ils ont alors été relâchés dans la nature à laquelle ils se sont adaptés et multipliés jusqu'à devenir des animaux nuisibles.

Pesant en moyenne 7 kg, le ragondin qui possède 4 grandes incisives de couleur orange. mesure entre 40 et 60 cm et fait partie de la famille des rongeurs. Sa queue atteint une longueur qui va de 25 à 40 cm.



Le ragondin peut nager longtemps grâce à sa fourrure épaisse et imperméable, ses pattes arrières sont palmées, ses yeux et ses narines sont placés en hauteur pour voir et respirer dans l'eau. Sur chaque patte, les 5 doigts sont dotés de longues griffes.

Identifiable grâce à son pelage gris-brun au-dessus et orangé en dessous, ce mammifère a une durée de vie moyenne de 5 ans. Il affectionne les milieux d'eau douce, dont les étangs, les marais, les rivières... où il creuse des terriers jusqu'à 7 m de profondeur. Ce refuge est doté de plusieurs accès, les uns sont subaquatiques et les autres mènent vers la terre ferme.

Diurne et crépusculaire, le ragondin est plus à son aise dans l'eau que sur terre. Consommant environ 40% de son poids par jour, il se nourrit principalement de végétaux aquatiques, comme les roseaux, les joncs et autres plantes sauvages mais, il apprécie aussi les céréales comme le maïs, le blé, ainsi que par temps froid, les racines et les écorces. Toutefois, il faut savoir aussi que le ragondin ne supporte pas l'excès de froid et donc qu'il s'acclimate très bien au changement climatique.

Les ragondins se reproduisent à partir de l'âge de 6 mois et donnent naissance à 2 ou 3 portées par an, chacune d'elle comporte 5 à 7 petits. Les petits sont nourris par leurs mères pendant environ 2 mois, à l'aide de mamelles placées sur le côté de leur abdomen, cette particularité leur permet d'allaiter tout en nageant. Les ragondins sont réputés pour être bruyants. Ils émettent des sifflements, des babilllements et des gémissements, chaque cri a sa signification précise. Il fait des petits bonds lorsqu'il court. Pratiquement myope, il voit très mal mais il dispose d'un excellent sens de l'ouïe et de l'odorat.

Pourquoi le ragondin est-il considéré comme un animal nuisible ?

Le ragondin contribue à l'entretien de la flore du milieu dans lequel il vit mais lorsqu'il est en surnombre comme c'est le cas actuellement sur nos berges, il perturbe, par son mode de vie, l'écosystème aquatique.

Causant la disparition de certains oiseaux et mammifères il colonise et détruit leurs espaces de vie. Le ragondin est également considéré comme "nuisible" à cause des dégâts qu'il provoque sur les berges et des cultures, la surconsommation de plantes terrestre ainsi que certaines espèces végétales aquatiques, la destruction de nids d'oiseaux et la transmission via leurs déjections, de maladies comme la leptospirose et la douve.



Du fait qu'ils soient très prolifiques,, ils sont devenus des indésirables un peu partout et dans la foulée se sont retrouvés sur la table des gourmets et dans les cuisines des grands chefs.

C'est ainsi que l'un d'eux a créé l'appellation « lièvre des marais » pour le mettre sur sa carte et éveiller l'intérêt de ses clients. Sa chair, notamment celle des râbles, des cuisses ainsi que celles des côtes permettrait la réalisation de sauces et terrines aussi succulentes que celles du lièvre ou des venaisons.